Accueil de Loisirs 3-11 ans mercredis et vacances

Comment inscrire mon enfant via le portail?

- Cliquez sur nouvelle réservation, puis l'enfant concerné
- 1 Vous devez sélectionner l'ALSH de votre commune :

ALSH Chaudron pour les enfants de Chaudron en Mauges, St Quentin en Mauges ou la Salle et Chapelle Aubry

ALSH Fief Sauvin pour les enfants du Fief-Sauvin, de la Chaussaire ou du Puiset-Doré

ALSH Fuilet pour les enfants du Fuilet, de la Boissière-sur-Evre ou de St - Rémy en Mauges

ALSH St-Pierre pour les enfants de St Pierre Montlimart et de Montrevault



Il est désormais obligatoire de valider ses inscriptions journée ou demi-journée avant de valider celle des péricentres.

- 2 Vous devez sélectionner la période de votre choix, puis inscrire absolument pour les journées souhaitées (journée complète ou demi-journée ...) :
 - Mercredis 2020-2021



3 — Si vous souhaitez du péricentre, vous pouvez maintenant choisir votre établissement péricentre selon la commune de votre choix mais attention à respecter le quartier du site sur lequel vous avez inscrit votre enfant :



4 - Inscription pour les Navettes:

- sélectionner l'ALSH que vous souhaitez selon votre commune d'habitation
- sélectionner « Bus Navettes »
- sélectionner la période (seulement les Mercredis actuellement)



- Pour info, les noms des communes sont notés en abrégé
- Sélectionner les navettes souhaitées selon le jour et si vous désirez le matin et (ou) le soir

Puis Valider!

Référez-vous au règlement intérieur (disponible dans les documents à télécharger) l'aide de ce lien: https://www.montrevaultsurevre.fr/enfance-jeunesse/enfance/accueil-loisirs/pour avoir le détail des liaisons de bus et de leurs horaires, et du fonctionnement du péricentre.

Annulations

Pour annuler une inscription, cliquez également sur « Nouvelle Réservation ». Puis sélectionnez, les jours à annuler.

Pensez à valider!